

LE MOIS EN QUELQUES CHIFFRES

23

SIGNALEMENTS

dont **4** démarches engagées

dont **3** traitées - autorité compétente informée

35

REFERENT·E·S

**SIGNALEMENTS
PAR DÉPARTEMENT**



SIGNALEMENT DU MOIS



Ploufragan (22)

Suite à **plusieurs signalements de dépôts de déchets sur la commune de Ploufragan** : résidus de chantiers, pneus et plaques de fibrociment ; un référent sentinelle a alerté le service environnement et déchets de l'agglomération de Saint-Brieuc. Celle-ci dispose d'une **Brigade verte** qui réalise des actions d'intérêt général pour l'environnement et l'entretien paysager en partenariat avec les collectivités, associations et entreprises locales.

Nous avons rapidement obtenu une réponse de leur part pour nous informer du traitement de l'alerte en lien avec le service compétent.

Les associations jouent un rôle clé pour relayer des atteintes à l'environnement aux collectivités territoriales afin d'agir au plus vite et de les résorber, selon leur champ de compétences.

ON PARLE DE SENTINELLES

➔ Pour consulter l'alerte: <https://www.sentinellesdelanature.fr/alerte/49866/>

Intéressé.e par une formation Sentinelle ? je suis intéressé.e

Sullyvan, chargé de l'animation régionale du réseau des Sentinelles de la Nature vous propose de vous former à la maîtrise de l'outil, aux "l'ers secours juridiques", et de comprendre le processus de traitement des alertes par les référents sentinelles via l'intranet. Des exercices pratiques de mises en situation permettent de savoir quelles informations sont nécessaires pour aller plus loin et prévenir les autorités compétentes.

Cycle mensuel des Webinaires sentinelles thématiques, 1er jeudi du mois

Afin de monter en compétences sur des atteintes à l'environnement et de savoir comment agir localement, des expert.es de nos associations vous proposent d'approfondir ces enjeux durant une heure en visio: pesticides, espèces protégées, destruction du bocage, qualité des eaux de baignade...



DES NOUVELLES DE FNE BRETAGNE

Municipales 2026: 35 propositions de FNE Bretagne à destination des candidat.es : Pour que vive la démocratie locale et le débat public !

Le maillage territorial du mouvement FNE Bretagne, qui fédère près de 150 structures réparties sur l'ensemble du territoire breton, doit permettre localement d'**interpeller les futurs élus** sur leurs engagements concrets en faveur de :

- la **réduction de l'artificialisation des sols**,
- la préservation de la santé humaine et des milieux naturels,
- la transition énergétique & de la sobriété,
- la **réduction des pollutions à la source**,
- l'adaptation des territoires bretons aux inondations, tempêtes, recul du trait de côte...
- du **soutien à la vie associative**.

➔ Découvrez de manière approfondie les **35 solutions concrètes à la portée des élu.es**: fne-bretagne.bzh/municipales2026/

➔ Partagez-nous vos actions locales: tractages, réunions publiques, courriers aux futurs élus: **via la cartographie interactive**

35 propositions
issues de l'expertise de
personnes engagées au sein
des associations bretonnes



TERRITOIRES
NATURE
ENERGIE
DECHETS
EAU
OCEAN MER LITTORAL
VIE ASSOCIATIVE

ALLER
PLUS LOIN

www.fne-bretagne.bzh/municipales2026



AGIR FACE A / l'utilisation de pesticides

CE QUE DIT LE DROIT

L'usage des pesticides est encadré par plusieurs textes réglementaires imposant des distances limites d'application à proximité des points d'eau, l'usage d'un matériel adapté, des conditions de vent, un usage précis des produits selon leur autorisation, ... **Des distances minimales sont à respecter pour l'application des pesticides à proximité d'une habitation.** Elles varient selon le type de cultures en place, la toxicité du produit et le matériel d'application. Sauf mention contraire figurant sur l'étiquette, elles sont de :

- 20 mètres pour les produits les plus dangereux (cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction...)
- 10 mètres pour les cultures hautes telles que l'arboriculture, la viticulture, les arbres et arbustes, la forêt, les petits fruits et cultures ornementales de plus de 50 cm de hauteur, les bananiers, le houblon...
- 5 mètres pour les autres utilisations agricoles et non agricoles

Quelle que soit la distance, les pesticides appliqués ne doivent pas arriver dans la parcelle voisine. L'arrêté du 4 mai 2017 précise "quelle que soit l'évolution des conditions météorologiques durant l'utilisation des produits des moyens appropriés doivent être mis en oeuvre pour éviter leur entraînement en dehors de la parcelle ou de la zone traitée".

POUR AGIR

Si vous observez des manquements à la réglementation, **signalez rapidement les faits au service départemental de l'OFB** (Office Français de la Biodiversité) pour qu'ils les constatent et les fassent cesser. Si des pesticides utilisés par votre voisin ont grillé vos plantations, vous pouvez rappeler au fautif la réglementation et le fait que vous ne voulez pas voir de pesticides sur votre propriété. Vous pouvez faire procéder à un constat d'huissier (éventuellement pris en charge par votre assurance - assistance juridique). **Vous pouvez déposer plainte auprès de la gendarmerie.**

POUR EN SAVOIR PLUS: Consultez la [fiche pratique](#)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Prenez note pour l'Assemblée Générale du 14 mars !

BLÉE GÉNÉRALE
fne-bretagne.bzh/ag2026

matin à partir de 9h30 :
Assemblée Générale statutaire

- accueil café
- rapport moral
- rapport d'activité
- rapport financier
- renouvellement du CA

Plan stratégique 2025-2027

- feuille de route 2026

échanges à partir de 14h

L' INFORMATION ENVIRONNEMENTALE
DANS LES MÉDIAS

avec des témoignages de professionnels des médias : reporters, journalistes d'investigation...

inscription en ligne

FNE Bretagne et ses associations membres vous donne rendez-vous pour faire le bilan de l'année écoulée, discuter des projets à venir pour 2026 et aborder le sujet de l'information environnementale.

Le contexte actuel des nombreuses régressions environnementales nous impose de scruter le traitement de l'environnement dans les médias, le temps dédié et les enjeux abordés. Les médias indépendants jouent un rôle clé pour mener des enquêtes approfondies et libres de tout intérêt.

➔ **Autour d'une table-ronde, nous aborderons les travaux d'investigation réalisés par les journalistes indépendants et souvent en étroite collaboration avec nos associations lanceuses d'alerte sur des sujets d'intérêt majeur.**

NOTRE AGENDA



Infos sur les prochains ateliers sentinelles:

<https://fne-bretagne.bzh/ateliers-locaux-des-sentinelles-de-la-nature/>

- **20 février, 14h-16h30:** Atelier local des Sentinelles du Finistère et des Côtes-d'Armor, Résam 2D de Morlaix (29600)
- **25 février, 16h-17h30:** Atelier local des Sentinelles d'Ille-et-Vilaine, inscription à pauline.pennober@eau-et-rivieres.org
- **27 février, 9h30-12h:** Atelier local des Sentinelles du Morbihan, maison des associations de Vannes (56000)
- **5 mars, 18h:** Webinaire des Sentinelles - Comment agir face à une pollution de cours d'eau ? **Je m'inscris**
- **14 mars:** Assemblée Générale de FNE Bretagne, Loudéac, **Je m'inscris**

Vous êtes intéressé.e pour participer ou proposer des événements ? Vous avez des questions sur Sentinelles de la Nature ou simplement l'envie de rejoindre notre Réseau Sentinelles ?

N'hésitez pas à contactez Sullivan van sentinelles@fne-bretagne.bzh

Plus d'infos sur fne-bretagne.bzh/sentinelles

Retrouvez FNE Bretagne sur



Je signale sur Sentinelles

